

L'entrepreneuriat institutionnel des technologies politiques

Karim BEN SLIMANE

Docteur*, ATER

Karim.benslimane@iae.univ-lille1.fr

IAE Lille,

LEM CNRS (8179)

104 avenue du Peuple Belge, 59043 Cedex Lille

Candidat au prix Roland Calori

Résumé :

Ce travail étudie l'entrepreneuriat institutionnel des technologies politiques. Les technologies politiques sont des technologies dont les conséquences sur la structure sociale sont prévisibles et non négociables (Winner 1999). Elles sont donc utilisées par l'entrepreneur dans l'objectif de changer l'ordre social dans un sens prévisible qui lui est favorable. Ce travail montre donc que les technologies sont une source de création d'ordre social et relativise l'idée de la neutralité et de la flexibilité des technologies qui prévaut dans les approches fondées sur une ontologie constructionniste notamment la théorie néo institutionnelle sociologique. Loin de revenir à un déterminisme technologique, ce travail réhabilite au sein de la théorie néo institutionnelle la thèse selon laquelle la construction de l'ordre social implique des processus de deux natures : sociale et matérielle. L'apport de ce travail consiste dans l'illustration du rôle des intérêts politiques et de l'agence de l'entrepreneur dans l'articulation et dans l'association entre les propriétés matérielles de l'objet et les dimensions sociales et cognitives de la construction de sens.

Les résultats de l'étude du cas du soutien de TF1 en 2004 d'une nouvelle norme de compression pour la télévision numérique montrent que l'entrepreneur peut imposer un ordre social particulier et non négociable en choisissant des technologies non flexibles. L'enjeu pour les acteurs est ainsi l'existence ou la non existence de ce type de technologie. C'est sur ce volet que les processus symboliques et les compétences de l'entrepreneur entrent en jeu pour légitimer l'imposition de sa technologie et par ricochet de son scénario de changement institutionnel. Le recours aux stratégies et aux ressources discursives s'avère dans cette situation très pertinent. La construction de la réalité et le changement des institutions impliquent donc trois notions fondamentales : l'agence des acteurs, la construction de sens et les propriétés matérielles de l'objet.

Mots clefs : entrepreneur institutionnel, matérialisme/symbolisme, technologie politique, paysage audiovisuel français.

* Thèse soutenue le 13 décembre 2007 à l'IAE de Lille

La théorie néo institutionnelle sociologique a introduit au sein des théories des organisations des processus à connotation sociale et symbolique en rupture avec le déterminisme technologique, les modèles behavioristes, la rationalité locale de l'acteur (Clemens et Cook 1999) et les explications fondées sur l'efficacité (DiMaggio et Powell 1983).

Ses filiations avec la phénoménologie, la sociologie des connaissances, notamment l'œuvre majeure de Berger et Luckmann (1967), et les approches culturelles (voir Douglas 1986), expliquent son ancrage dans un paradigme idéaliste qui lui vaut d'ailleurs son originalité au sein des théories des organisations.

Récemment ce positionnement a été réaffirmé par l'intérêt constaté autour de l'analyse du discours (Hardy et Philips 1999 ; Philips, Hardy et Lawrence 2004 Maguire, Hardy et Philips 2004, Munir et Philips 2005, Zilber 2006 ; 2007).

Cependant, la dimension matérielle a été constamment occultée et reléguée à l'arrière plan des explications de l'émergence, de la production et de la transformation des institutions. Ainsi, la focalisation sur le discours a accentué le risque d'obscurcir davantage les propriétés structurelles de l'univers matériel (Levy et Scully 2007).

L'ontologie constructionniste¹ qui atteste du primat de la dimension sociale et cognitive dans la construction de l'ordre social s'abreuve à l'argument largement admis en sciences sociales de la mollesse du monde naturel (Callon 1986). Ce dernier est en effet décrit comme flexible (Kline et Pinch 1999), équivoque et polysémique (Weick 1990) d'où sa neutralité.

Cependant, cette neutralité gagnerait à être nuancée tant certains artefacts possèdent des effets non négociables et prévisibles sur la société. L'adoption de ces artefacts équivaut ainsi à l'adoption d'une structure sociale particulière et prévisible ainsi qu'une structure de pouvoir non négociable d'où le caractère politique de ces artefacts (Winner 1999).

L'enjeu social pour ce type de technologie demeure leur existence ou leur non existence. En ayant des effets sociaux prévisibles, les artefacts politiques peuvent être soutenus par un entrepreneur institutionnel. Ce dernier chercherait ainsi à induire une structure sociale qui lui est profitable par le truchement de ce type d'artefact.

¹Nous utilisons ici le terme d'ontologie constructionniste afin de lever l'ambiguïté entre les domaines de la méthodologie et de l'objet de la recherche (Charreire et Huault 2002). Nous distinguons donc à la suite de Burrell et Morgan (1979) et Charreire et Huault (2002) entre l'ontologie qui relève du schéma de production de la réalité et de l'objet de la recherche par les acteurs en observation et l'épistémologie qui concerne le rapport du chercheur aux connaissances issues de son investigation empirique. L'ontologie peut ainsi être réaliste ou construite. L'œuvre de Berger et Luckman (1967) sur laquelle repose le courant institutionnaliste des organisations penche vers la thèse selon laquelle la réalité est construite au travers des interactions des acteurs qui classent, typifient et institutionnalisent la réalité sociale. Dans ce travail nous reprenons cette idée pour évoquer la technologie et situons notre approche dans les théories de la construction sociale de la technologie. Il ne s'agit donc pas de constructivisme méthodologique qui plutôt de constructivisme ou constructionnisme ontologique qui relève de l'objet de recherche ici la technologie.

Dans ce travail nous combinons le concept de l'entrepreneuriat institutionnel avec le concept de technologie politique afin de montrer le caractère dual du processus de changement institutionnel et l'interaction entre les dimensions matérielle et symbolique dans la production de l'ordre social.

Pour ce faire, nous nous avons étudié le cas de la concurrence entre deux technologies lors du lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) dans le paysage audiovisuel français (PAF). Ce cas relate comment en 2004 les chaînes privées du PAF, TF1 principalement, ont soutenu la technologie mpeg4 pour la compression des signaux de la TNT. L'objectif de la manœuvre était d'utiliser les effets prévisibles du mpeg4 sur le spectre des fréquences pour barrer la voie à de nouveaux entrants.

Le cas montre l'inscription des effets prévisibles et non négociables du mpeg4 dans le projet de TF1 de préserver sa position concurrentielle dans l'industrie. Il montre par ailleurs que TF1 a utilisé le discours pour légitimer le changement et pour l'intégrer dans les cadres culturels et cognitifs macro des acteurs du PAF. Ainsi, le mpeg4 a été drapé d'un discours technologique, économique et d'un discours sur la qualité afin de légitimer.

L'apport de ce travail se situe donc dans une théorie duale de l'entrepreneuriat institutionnel qui combine des processus symbolique et des propriétés structurelles des artefacts dans le changement institutionnel.

1-DEVELOPPEMENT THEORIQUE

1-1 Aux origines du dualisme entre le matérialisme et l'idéalisme :

Le développement de la théorie néo institutionnelle et son influence par la phénoménologie et les approches cognitives ont grossi le trait du clivage entre l'idéalisme et le matérialisme dans les théories des organisations (Friedland et Alford, 1991). Ce débat comme le soulignent Adler et Borys (1993) n'a pas interpellé l'attention des théoriciens des organisations autant que d'autres débats récurrents comme celui entre l'objectivité versus la subjectivité de la réalité ou celui entre l'autonomie versus l'hétéronomie de l'acteur (voir Burrell et Moragn 1979).

Pourtant l'urgence de ce débat ne cesse de croître face à l'engouement autour des thèses de la construction sociale de la réalité qui traverse les théories des organisations.

A la base du dualisme entre le matérialisme et l'idéalisme réside une opposition entre les forces économique techniques d'un côté et les forces politico symboliques de l'autre (Adler et Borys 1993). Un débat qui résonne bien dans la théorie néo institutionnelle dans laquelle les premiers travaux de John Meyer et de Richard Scott et de leurs collègues (Voir Meyer et Rowan 1977 ; Meyer, et Scott 1992) distinguent entre deux conceptions de l'environnement : l'environnement technique et l'environnement institutionnel.

La théorie néo institutionnelle a incarné la transition d'une analyse des organisations en système clos centré sur la technologie comme système de production à une conception de l'organisation en système ouvert sujette à des pressions externes à caractère culturel, social, symbolique et politique (Meyer et Scott 1992).

L'environnement est ainsi constitué de mythes et de cérémonies qui amènent les organisations à converger vers des formes et des pratiques standardisées. La convergence induit ainsi l'homogénéisation des ordres sociaux, ce processus ne repose pas sur des considérations d'efficience technico-économique mais plutôt sur la compatibilité des formes adoptées avec des valeurs et des normes sociales ou sur leur caractère « allant de soi » (taken for granted) accumulé au fil de l'histoire (Meyer et Rowan 1977 ; DiMaggio et Powell 1983 ; Scott 1995). La légitimation qui renvoie à la construction de processus d'explicitation, d'acceptation et de désirabilité des pratiques sociales (Suchmann 1995) a ainsi évincé l'efficience technico-économique de l'explication de la création et de la diffusion des pratiques et des formes sociales (DiMaggio et Powell 1983).

Nous allons illustrer le dualisme entre matérialisme et symbolisme par des exemples tirés de travaux sur le changement institutionnel.

Rao, Durand et Monin (2003) expliquent le changement dans l'organisation du champ de la cuisine française dans les années 1970 par la montée d'idées non-conformistes, suite aux événements de mai 1968, et par un mouvement identitaire dans lequel les chefs cuisinier s'imitant l'un l'autre ont délaissé l'organisation de leur activité selon le schéma de la « cuisine classique » pour une nouvelle organisation baptisée « nouvelle cuisine ». Le changement a pourtant touché le système des rôles (avec le chef cuisinier qui est devenu le personnage central au détriment du maître d'hôtel et du restaurateur), les ingrédients et leur origine, la présentation des menus ainsi que les méthodes de cuisson.

Nulle considération liée à la structure de coût de l'industrie ou à la disponibilité des ressources n'a été ainsi invoquée pour expliquer le changement dans l'organisation du champ de la cuisine.

Munir et Philips (2005) expliquent la diffusion du film photographique en rouleau par une stratégie de construction sociale au travers du discours menée par Kodak. La stratégie a consisté à démocratiser la pratique de la photo auprès des particuliers en famille ou pendant les vacances par le changement du sens autour de la pratique de la photo dans la société. Kodak a ainsi construit une nouvelle interprétation de la pratique de la photo qu'il a fait sortir du cadre expert et complexe des professionnels pour la présenter comme une pratique simple et conviviale liée à un mode de vie hédoniste qui correspond à celui des Américains de l'époque. Là aussi les considérations techniques sont occultées dans ce processus d'institutionnalisation au profit d'une explication fondée exclusivement sur des processus symboliques (Levy et Scully 2007).

1-2 Les raisons du dualisme :

Le réductionnisme de la dimension matérielle dans la théorie néo institutionnelle peut être examiné à la loupe de deux concepts à savoir l'équivocité de la réalité et la flexibilité des artefacts.

L'équivocité de la réalité met en avant son caractère abstrus et la nécessité de créer du sens afin de permettre l'interaction sociale et l'action des acteurs (Wecik 1995 ; Fligstein, 1998).

Cet argument constitue la pierre angulaire de la thèse de la construction sociale de la réalité (Scott 1987). Les processus sociaux se traduisent ainsi par la création et l'objectivation de sens social. Les acteurs intériorisent des schémas cognitifs au travers desquels ils vont interpréter les situations similaires et rendre prévisible les actions d'autrui (Berger et Luckmann 1967). Ces opérations qui constituent les actions répétées de la vie quotidienne sont déclenchées par des signes de l'environnement (Weick 1995).

La théorisation et la construction de sens amènent ainsi les événements et les artefacts matériels à la réalité. Ces derniers ne s'imposent donc pas d'eux mêmes ni sans la médiation des acteurs (Munir 2005). Ainsi, comme l'explique Suchmann (1995), rendre les phénomènes et les artefacts compréhensibles en leur greffant un sens social participe de leur légitimation et de leur acceptation.

Plus encore l'interprétation des signes et des événements ainsi que des artefacts émergents repose fortement sur les schémas existants et sur le stock de connaissances enfouies dans les cadres culturels macro. L'insertion des artefacts dans les cadres macro est une condition préalable à leur existence (Hargadon et Douglas 2001).

Le deuxième argument qui explique le réductionnisme de la dimension matérielle au sein de la théorie néo institutionnelle a trait à la flexibilité des artefacts et à la négociabilité de leurs effets sur la structure sociale.

Le monde matériel est considéré comme mou et incertain par essence (Callon 1986). En effet trop incertaine, la nature peut être interprétée de manière diverses elle est ainsi sujette à controverse. Kline et Pinch (1999), fondent ainsi leur théorie de la construction sociale de technologie sur le principe de la «flexibilité interprétative ».

La flexibilité implique que les critères d'évaluation de la bonne technologie et de son usage soient tranchés par des stratégies d'acteurs. La supériorité technologique est donc une notion appréciée à posteriori (Das et Van de Ven 2000).

Garud et Rappa (1994) montrent au travers du cas de la compétition entre deux designs de cochlée artificielle, l'un avec un récepteur unique le deuxième multi récepteurs, que les critères et les routines d'évaluation d'une bonne technologie et de l'évaluation de son fonctionnement est un terrain de lutte politique et de jeu d'acteurs.

Ces travaux s'intéressent essentiellement au processus de conception et de design des technologies, ce que Latour (1987) appelle des technologies en train de se faire. Le processus se stabilise quand la flexibilité interprétative s'estompe et que le sens assigné à l'artefact est institutionnalisé dès lors la technologie redevient une boîte noire opaque (Latour 1987). Ainsi, la trace des processus sociaux et symboliques qui ont façonné son design disparaît.

La flexibilité est aussi synonyme de choix (Williams et Edge 1996). Les choix des acteurs déterminent le design de la technologie et sa trajectoire de développement mais aussi influence les effets sociaux de la technologie.

Les théories de la construction sociale de la technologie tissent donc un lien fort entre le changement technologique et la structuration sociale. Le modèle de Tushman et Anderson (1986) met en exergue la phase d'agitation sociale (era of ferment) pendant laquelle les acteurs déterminent un design dominant de la technologie et une structure sociale donnée.

L'accent fort mis sur la flexibilité et la négociabilité des artefacts explique donc le primat de l'agence et des processus sociaux dans la production de l'ordre social.

Cependant, l'excès de socialisation induit par la neutralité des technologies tombe sous la critique provenant des théories des systèmes d'information (Noble, 1999 ; Orlikowski et Barley, 2001) et dans une veine différente de la perspective politique (Winner 1999) qui voit dans les technologies un instrument de production de rapports de pouvoirs ainsi que des

approches néo marxistes (Braverman 1999) qui font un lien entre le contrôle des outils de production et l'ordre capitaliste.

Ces différentes perspectives jettent un regard agnostique sur la neutralité de la technologie et ouvrent des voies intéressantes vers le dépassement du dualisme entre l'idéalisme et le matérialisme. Ce travail souscrit à cette perspective agnostique et explore l'entrepreneuriat des technologies politiques dans lequel agence et matérialisme sont concomitamment à l'œuvre.

1-3 Vers le dépassement du dualisme : L'entrepreneuriat des technologies politiques :

Les technologies politiques renvoient à la capacité de certains artefacts d'imposer des rapports de pouvoir ou et de façonner les interactions sociales d'une façon qui n'est pas négociable. Pour Winner (1999) lors de leur design ou de leur utilisation certains artefacts pourvoient une structure sociale dont les caractéristiques échappent à l'agence et à la médiation des processus symboliques. Winner, cite l'exemple des ponts de l'Etat de New York construits par l'architecte Robert Moses entre 1920 et 1970. Ces ponts sont tellement bas qu'ils ne pouvaient pas à l'époque permettre aux bus d'accéder à la route et aux parkings d'une plage fréquentée par les blancs. Les bus étaient essentiellement fréquentés par les gens de couleurs et par les plus démunis habitant les banlieues de Long Island et qui ne pouvaient pas s'offrir une voiture. Ainsi, ces artefacts, les ponts, participaient à la ségrégation raciale dans la ville de New York ils ont été imprégnés par les préjugés racistes¹ de leur constructeur.

D'autres technologies selon Winner, nécessitent l'existence et le maintien de valeurs ou de structures particulières pour leur fonctionnement comme l'énergie nucléaire qui impose une élite technico-scientifique avec des liens forts avec l'industrie militaire.

Les technologies sont politiques dans la mesure où leur adoption comme le précise Winner (1999 : p33) impose une structure sociale préétablie avec des rapports de pouvoir et d'inégalité dans la distribution des ressources. La flexibilité de ces artefacts est ainsi réduite et ne laisse pas de latitude aux acteurs pour envisager des modes d'organisation alternatifs. L'enjeu social de ce type de technologie est ainsi leur existence ou non car si elles sont adoptées elles imposent systématiquement des effets non négociables sur la structure sociale.

¹ Winner (1999) s'appuie sur une autobiographie de Robert Moses dans la description du cas des ponts de Long Island.

Les conséquences de ces technologies peuvent dès lors être recherchées par un entrepreneur institutionnel si elles coïncident avec un « travail institutionnel » de maintien, de changement et de création d'institutions (Suddaby et Lawrence 2006).

Rappelons au passage que l'entrepreneur institutionnel est la réponse de la théorie néo institutionnelle à la question du changement institutionnel porté par l'acteur qui a vu intégrer l'agence et les intérêts (Maguire 2007) dans l'appareillage théorique de la théorie néo institutionnelle.

DiMaggio (1988) définit l'entrepreneur comme étant un ensemble d'acteurs organisés et pourvus de ressources suffisantes pour influencer les institutions de manière à réaliser leurs intérêts.

Les récents travaux sur l'entrepreneuriat institutionnel, voir le numéro spécial de *Organization Studies* de juillet 2007, insistent sur la portée politico-symbolique du processus dans lequel le maniement stratégique du discours (Maguire et al. 2004), la rhétorique (Suddaby et Greenwood 2005) ou le story telling (Zilber 2007) occupent une place prépondérante.

Au travers du discours, l'entrepreneur agit sur la réalité en amenant des objets et des concepts à la réalité (Philips et al. 2004). Le processus d'institutionnalisation est ainsi inséparable du maniement du discours (Lawrence et Suddaby 2006).

Mais comme le précisent Levy et Scully (2007), le discours obscurcit le rôle de l'univers matérialiste dans le processus de structuration de la réalité amorcée par l'entrepreneur institutionnel. Cette dimension matérielle est cependant irréductible dans le cas des technologies politiques.

Le processus d'entrepreneuriat institutionnel des technologies politiques implique donc nécessairement l'expression des deux dimensions matérielle et symbolique. Ce lien reste cependant sous-théorisé dans la littérature qui dit peu sur l'existence d'autres formes et de vecteurs politiques que peuvent revêtir les objets et les artefacts.

Nous formulons ainsi la question de recherche suivante : Comment le discours et les artefacts matériels interagissent dans un processus d'entrepreneuriat de technologie politique ? Comment l'entrepreneur institutionnel peut-il légitimer ce type de technologies politiquement connoté ? Cette dernière question soulève le processus de la construction au travers du discours d'un régime de possibilité (Maguire et Hardy 2006) pour les nouvelles technologies qui conditionne leur existence.

Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à ces questions en étudiant le cas de la compétition entre deux technologies dans le champ de l'audiovisuel en France en 2004. Le

cas révèle la dimension politique de l'épisode de compétition entre les deux normes dont l'enjeu a été la détermination des frontières de l'industrie et de sa structure concurrentielle.

2- CAS, METHODES ET DONNEES :

Le cas de l'émergence du mpeg4 dans le PAF est un cas enchâssé dans un contexte plus large celui du lancement de la TNT en France. L'épisode mpeg4 est survenu en 2004, son enjeu est intimement lié au processus de lancement de la TNT qui a commencé en 2000.

La thèse principale que nous défendons au travers du développement qui suit réside dans le caractère politique du mpeg4 dans le contexte de la TNT. Le mpeg4 a été à l'origine de l'élaboration d'un nouveau modèle d'organisation de la TNT porté par les acteurs historiques TF1, M6 et Canal+ dans le but de contenir le risque de déstabilisation de l'équilibre concurrentiel du PAF qu'augurait la TNT.

Ainsi, nous reviendrons sur le contexte de lancement de la TNT à partir de l'année 2000 afin de planter le décor de l'émergence de l'épisode mpeg4 et de mettre en lumière sa dimension politique.

2-1 Description du cas :

La TNT est un changement technologique qui consiste dans la numérisation de la transmission hertzienne des programmes de télévision. La TNT remplace à terme la transmission hertzienne analogique.

La conséquence la plus importante de ce changement technologique réside dans les gains substantiels de fréquences que permet le mode de transmission numérique. En effet la technologie numérique consomme moins de ressources spectrales que la technologie analogique et est moins vulnérable aux problèmes d'interférence qui imposent la création d'espaces vacants de fréquences entre les canaux.

La libération des fréquences hertziennes constitue un facteur d'une grande importance dans l'industrie de la télévision hertzienne. Pour cause, la TNT fait sauter le verrou de la rareté des fréquences hertziennes et donne la possibilité de créer de nouvelles chaînes. Rappelons que la dynamique de création des nouvelles chaînes terrestres s'est arrêtée en 1986 suite à la création des deux chaînes TF6 (rebaptisée M6) et de la Cinq. Le rapport de Jean Louis Bredin de 1985, sur les chaînes privées commandé par Laurent Fabius, Premier Ministre de l'époque, pointait déjà le problème de la rareté des fréquences qui a empêché la France de lancer de nouvelles

chaînes depuis les années quatre-vingt. La fin de la loi de la rareté est un évènement d'autant plus marquant que la structure concurrentielle du vecteur hertzien présente la particularité d'être dominée par deux acteurs privés TF1 et M6 qui ont profité de ce verrouillage. Par ailleurs, le vecteur hertzien se distingue par son caractère de vecteur de masse reçu par 86% des Français mais aussi par son caractère de vecteur fortement dépendant de la réglementation et du contrôle de l'Etat.

La première ébauche du modèle d'organisation de la TNT a été ainsi l'œuvre du gouvernement de gauche sous la mandature de Lionel Jospin entre 1998 et 2001 (Brochand 2006).

En France, le choix de l'Etat s'est porté sur une ouverture du secteur à de nouveaux entrants en leur allouant une partie des fréquences dégagées par la TNT. Ce choix a été accompagné d'une production discursive importante visant à expliquer le sens du projet de la TNT ainsi que le sens et la portée symbolique de l'ouverture du champ.

La TNT française a été ainsi la scène d'un bras de fer continu entre d'un côté les acteurs historiques hostiles au projet et hostiles à tout bouleversement de l'équilibre concurrentiel de l'industrie et le CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel), le service public et les nouveaux entrants potentiels de l'autre côté, partisans de l'ouverture. Lors de cette confrontation la lutte discursive a été particulièrement vive entre les deux groupes aux intérêts divergents.

Le lancement de la TNT française a ainsi nécessité plus de cinq ans avant qu'elle ne voit le jour. Cette période sépare le vote en deuxième lecture de la loi Trautmann sur l'audiovisuel de 2001 et le lancement effectif des programmes le 31 mars 2005.

Le cas du mpeg4 dont il est question dans ce travail est l'un des épisodes les plus marquants dans la confrontation entre les deux groupes durant le lancement de la TNT. Il met en évidence comment le sponsoring de cette nouvelle norme a été une tentative pour changer le modèle d'organisation initial de la TNT tel que voulu par le gouvernement Jospin et défendu par le CSA.

2-2 Méthode et données :

Cette recherche repose sur une étude de cas. D'après Eisenhardt (1989), l'étude de cas se prête à la construction de nouvelles théories et à la construction de propositions testables au travers d'une oscillation entre le corpus théorique et les données.

La connaissance du terrain a été un grand atout qui a guidé le processus de la collecte des données. Nous avons ainsi glané les données secondaires et quelques données primaires, issues d'entretiens semi directifs avec des acteurs clefs du secteur.

Les données secondaires proviennent de la presse écrite spécialiste et généraliste ainsi que de rapports d'experts commandés et rédigés à la suite de l'émergence du mpeg4 en 2004.

En nous basant sur une approche discursive de l'évolution des technologies (Maguire 2004) nous avons utilisé une analyse du discours (Philips et Hardy 2002) qui nous a permis de dégager les thèmes, les concepts et les types de discours utilisées par les acteurs.

2-3 Le MPEG 4 comme technologie politique :

L'analyse de la dimension politique du mpeg4 dans le contexte de la TNT française en 2004 passe par une identification préalable de l'organisation de la TNT que les entrepreneurs institutionnels de ladite technologie politique visaient à changer. Notre démarche consistera donc à dresser un panorama de l'organisation de la TNT avant le mpeg4 et un panorama de l'organisation de la TNT selon le mpeg4. Grâce à cette comparaison, nous faisons ressortir la dimension politique du mpeg4 en montrant sa non flexibilité et la prévisibilité de ses effets.

Nous appréhendons le concept d'organisation du champ au travers du concept de logique institutionnelle (Friedland et Alford 1991) selon lequel tout ordre social est régi par « un ensemble de pratiques matérielles et de constructions symboliques qui constituent son principe d'organisation » (p 250). Au-delà de sa vision particulière du monde, une logique institutionnelle renvoie à une certaine structure de rapports de pouvoir et de distribution des ressources (Rao, Monin et Durand 2003). La présentation des deux logiques, celle défendue par le CSA, les nouveaux entrants potentiels et le service public et ensuite celle produite par les acteurs historiques, montrera donc l'enchevêtrement de trois dimensions : le socle matériel de la logique, son socle symbolique et enfin les intérêts des acteurs.

2-3- 1 Le modèle technologique de la TNT avant l'émergence du mpeg4 (2000-2004) :

La TNT comme nous l'avons précédemment souligné a été impulsée par l'Etat entre 2000 et 2002 sous le gouvernement Jospin. La dimension symbolique a été patente dans le processus de lancement de la TNT, ses auteurs visaient à donner du sens à un objet qui n'existait pas encore et qui de par sa polysémie et les intérêts divergents dans l'industrie était devenu un objet de controverse et de polémique.

Le défi du gouvernement et du CSA était ainsi d'affirmer le caractère novateur et original de la TNT tout en évitant de la confondre avec d'autres moyens de diffusion (comme le câble ou le satellite) ou avec des technologies alternatives, comme la télévision par Internet (ADSL).

Ces protagonistes voulaient ainsi faire de la TNT un nouveau média de diffusion à part entière dont la valeur ajoutée réside dans sa capacité à multiplier l'offre de télévision (argument de la quantité) et de proposer ses nouvelles chaînes selon un modèle gratuit. Cette démultiplication de l'offre gratuite de télévision (financée par la publicité) est censée profiter à de nouveaux entrants afin de consacrer la diversité culturelle du projet.

Ce sens a été habillé d'un discours social et culturel qui présente la TNT comme un progrès social et culturel destiné à une majorité de Français (75%) rétive à la télévision payante et qui ne reçoit que six chaînes comme l'illustre les propos suivants du CSA :

L'ambition du projet TNT est d'offrir à ces foyers une offre gratuite élargie, comportant une quinzaine de chaînes, qu'ils pourront recevoir, sans changer leur téléviseur, grâce à un boîtier adaptateur en vente aujourd'hui en Grande-Bretagne au prix de 50 € environ. À cette occasion, ces téléspectateurs, dont la majorité – comme le confirment toutes les enquêtes - n'entend pas s'abonner à des offres payantes, bénéficieront de la qualité numérique équivalente au DVD.¹

La TNT entend ainsi démocratiser la télévision pour tous les citoyens mais aussi permettre l'accès de nouveaux éditeurs de chaînes (les nouveaux entrants potentiels) au vecteur hertzien, le plus important du PAF en terme de masse de téléspectateurs et en terme de revenus.

La TNT incarne ainsi un esprit libéral que la domination de TF1 et de M6 avait entravé depuis plus de deux décennies en étant les seuls acteurs privés sur le vecteur. Elle a pris dès lors les accents d'un projet mâtiné de vœux d'équité en faveur des petites chaînes (cette appellation désignant les nouveaux entrants potentiels) d'où les propos suivants d'Arnaud Lagardère l'un des prétendants à la TNT :

Finalement ces nouveaux entrants au hertzien c'est un peu -pour reprendre une formule à la mode-cette France d'en bas du monde audiovisuel qu'il faut absolument soutenir.²

¹ document interne au CSA : « Quel modèle pour quelle télévision » : p 1, Octobre 2004

² Audition de la chaîne i MCM groupe Lagardère devant le CSA le 20 Juin 2002

Pour concrétiser cette portée symbolique au modèle de la TNT certains choix techniques ont du être pris par le gouvernement et le CSA. Ces choix techniques ont été guidés par le sens construit autour du projet.

Dans le registre des choix techniques du modèle défendu par le CSA nous pouvons citer deux décisions. La première consiste à choisir le schéma de gestion du spectre. La technologie numérique permet grâce à des procédés de multiplexage de transmettre simultanément plusieurs programmes sur un même canal. Ces canaux sont ainsi appelés multiplex. Ces derniers sont ainsi divisés en différents espaces selon la quantité de fréquences requise pour la transmission d'un programme (appelé génériquement service). Le nombre de services transportables sur un multiplex dépend de la qualité (la quantité d'information est positivement corrélée à la quantité) de ce dernier.

Ainsi, le spectre est divisé en multiplex composés de services. Lors de l'allocation du spectre entre 2000 et 2001 le gouvernement a opté pour une allocation par service alors que les acteurs historiques souhaitaient une allocation d'un multiplex entier pour un opérateur unique. Dans un rapport commandé par l'ANFR (agence nationale des fréquences) en 1998 par le gouvernement cette dernière a dégagé six multiplex utilisables pour la TNT. Chaque multiplex peut porter six services en qualité standard avec les normes de compression de l'époque (voir figure 1).

En défendant une allocation du spectre par service (et en dégagent ainsi plus de 30 services), le modèle soutenu par le gouvernement permettait techniquement l'entrée de nouveaux acteurs.

Le deuxième choix technique a consisté à opter pour la norme mpeg2 en définition standard comme norme de compression des signaux. La norme de compression détermine la quantité d'information que requiert un service. Ainsi, avec le mpeg2 en définition standard les multiplex peuvent porter jusqu'à six services.

L'organisation des multiplex issue de l'appel aux candidatures de juillet 2001

R1	R2	R3	R4	R5	R6
France 2	iMCM	Canal+	M6	Concertation en cours	TF1
France 3	Direct 8	i-Télé	M6 Music		NRJ TV
France 5	TMC	Sport+	NT1		Eurosport
Festival	Canal J	Ciné Cinéma Premier	TF6		TPS Star
Arte	Cuisine TV /Comédie	Planète	Paris Première		LCI
LCP	Match TV		AB1		

En grisé : les services payants

Figure 1

Comme le montre le tableau 1 (ci dessous), la logique institutionnelle défendue par le CSA et les nouveaux entrants potentiels repose sur une construction symbolique qui présente la TNT comme un progrès social et culturel ainsi que sur des choix techniques d'allocation du spectre par service et sur la norme mpeg2. La combinaison de ces deux choix permet à de nouveaux acteurs d'entrer sur le marché contre la volonté des acteurs historiques. L'ouverture du champ s'inscrit dans une volonté d'intensification de la concurrence dans l'industrie (Bourreau 2005).

Socle Symbolique	Socle matériel	Intérêts et dimension politique
-La TNT est un projet de portée sociale qui profite à la majorité des Français rétifs à la télévision payante. -La TNT est un projet de portée culturelle qui apporte plus de diversité dans le PAF	-Allocation du spectre par service -Choix de la norme mpeg2 en définition standard comme technologie de compression.	Les nouveaux entrants potentiels ont la possibilité de postuler pour créer de nouvelles chaînes gratuites et concurrencer TF1 et M6 sur le marché de la publicité.

Tableau 1 : la logique d'organisation de la TNT entre 2000 et 2004

2-3-2 L'émergence du mpeg4 :

Le mpeg4 est une norme de compression qui appartient à la famille de normes mpeg (moving picture expert group) du nom du consortium formé d'ingénieurs, d'entreprises et de régulateurs du monde entier réunis depuis 1988 dans le but de produire les standards de compression et de stockage de son et de vidéo numériques. Le mpeg4 est le dernier né de la famille mpeg, il succède ainsi au mpeg2. Cette norme a vu le jour en 1998 et n'a cessé d'évoluer depuis.

Le mpeg4 est apparu sur la scène du déploiement de la TNT suite à la normalisation par l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute) et l'ISO (International standard organization) en septembre 2003 de nouvelles fonctionnalités de la norme : le mpeg4 *avec part 10* et le H264. Le *avec part 10* permet le transport de contenus plus volumineux avec moins de bande passante alors que le H264 permet d'atteindre des récepteurs (cibles) mobiles à des vitesses inférieures à 70 km/h. L'avancée majeure du mpeg4 par rapport au mpeg2 réside dans la possibilité de transmettre la TNT en qualité TVHD (télévision haute définition) grâce à l'optimisation de la compression que permet le mpeg4 *avec part 10*.

L'émergence du mpeg4 a été l'occasion de la construction d'une nouvelle logique institutionnelle pour l'organisation de la TNT avec ces trois socles matériel, symbolique et ses effets sur le rapport de pouvoir entre les acteurs existants et les entrants potentiels.

Le socle matériel du modèle alternatif construit par les acteurs historiques révèle les effets prévisibles et la non flexibilité du mpeg4.

Nous présentons en détail dans le paragraphe suivant le modèle, que nous avons baptisé la logique TVHD, produit par les acteurs historiques et démontrons la dimension politique inhérente au mpeg4.

2-3-3 La dimension politique du mpeg4 :

En tant que technologie politique le mpeg4 a des effets prévisibles et non négociables sur l'organisation de la TNT. Ces effets s'inscrivent dans un agenda politique d'entrepreneurs institutionnels en l'occurrence les acteurs historiques TF1, M6 et Canal+.

Rappelons que la pomme de discorde du dossier de la TNT a été la possibilité donnée à de nouveaux acteurs de prétendre à des autorisations d'émettre de nouvelles chaînes hertziennes.

Les effets du mpeg4 touchent précisément ce point tant controversé de la place des nouveaux acteurs dans l'industrie.

Le mpeg4 induit deux effets prévisibles sur l'organisation de la TNT et qui révèlent sa non flexibilité. Le premier effet a trait à l'organisation du spectre et à la quantité de fréquences allouables à la diffusion de la télévision. Le deuxième effet touche le calendrier de lancement de la TNT.

2-3-3-1-Le mpeg4 et l'organisation du spectre :

Le mpeg4 permet une transmission en qualité HD (Haute Définition) que la technologie mpeg2 eu égard à son caractère mature ne permettait pas. Les besoins en bande passante du mpeg2 en Haute Définition sont en effet beaucoup plus importants que ceux du mpeg4 qui grâce à des procédés de compression nouveaux réalise des gains substantiels de fréquences.

Cependant, si le mpeg4 est beaucoup plus efficient que le mpeg2 pour la haute définition, il reste que le nouveau format de diffusion nécessite beaucoup plus d'espaces de fréquences que la transmission en définition standard. En effet, l'accroissement de la qualité d'une image se traduit nécessairement par une augmentation de la quantité d'information contenue dans le signal.

Il en découle que substituer le mpeg2 en définition standard par le mpeg4 en haute définition, revendiquée par les acteurs historiques, est de nature à réduire l'espace de fréquences disponibles pour le lancement de nouvelles chaînes comme le montre la figure 2.

L'organisation possible des multiplex dans un scénario haute définition

R1	R2	R3	R4	R5	R6
TVHD gratuite 1	TVHD gratuite 4	TVHD gratuite 7	TVHD gratuite 10	TVHD payante 1	TVHD payante 4
TVHD gratuite 2	TVHD gratuite 5	TVHD gratuite 8	TVHD gratuite 11	TVHD payante 2	TVHD payante 5
TVHD gratuite 3	TVHD gratuite 6	TVHD gratuite 9	TVHD gratuite 12	TVHD payante 3	TVHD payante 6

Figure 2 : Source CSA « quel modèle pour quelle télévision »

La comparaison de la planification du spectre tel que la prévoit le modèle défendu par le CSA et les nouveaux entrants (figure 1) et la planification du spectre selon le modèle TVHD (figure 2) montre que le nombre de services disponibles sur les six multiplex diminue

significativement. La TNT passe donc de 30 chaînes en définition standard, prévues initialement dont 18 gratuites, à 18 chaînes au total en format HD dont 12 gratuites.

Sur les 12 chaînes gratuites que prévoit la transmission en mpeg4 HD, sept canaux seront réservés à la reprise des chaînes déjà existantes sur le hertzien analogique (TF1, M6, France 2, France 3, Arte, France 5 et Canal+ en clair), une chaîne supplémentaire sera allouée au service public et 3 chaînes bonus allouées à TF1, Canal+ et M6 en vertu de la loi sur l'audiovisuel de 2001.

Cette configuration réduit donc le nombre de places disponibles aux nouveaux entrants et par ricochet le risque de déstabilisation de la concurrence par la TNT. Le lancement de la TNT selon le modèle mpeg4 en HD revient donc à une amélioration de la qualité de transmission des chaînes existantes sans porter atteinte à la structure concurrentielle.

L'ouverture du marché est par conséquent compromise au profit des acteurs historiques qui gardent leur pré carré et reproduisent leurs avantages dans l'industrie.

2-3-3-2 Le mpeg4 et le retardement de la TNT :

Le mpeg4 induit un deuxième effet non négociable recherché par les acteurs historiques. Il s'agit de retarder le lancement de la TNT.

Le basculement vers la norme mpeg4 nécessite une série de changements et de transformations techniques mais aussi réglementaires de nature à repousser le lancement de la TNT, initialement prévu pour début 2005, d'au moins un an.

Nous présentons les raisons de ce retardement et expliquons dans ce paragraphe en quoi le retardement de la TNT a des conséquences sur les rapports de force entre acteurs et sur la structure concurrentielle de l'industrie.

Sur le registre des effets du retardement on peut évoquer des explications technologiques et des explications juridiques.

Le caractère systémique de la TNT (Grimme 2003) fait que celle-ci soit composée de plusieurs éléments et que son fonctionnement est tributaire de l'interopérabilité de ces éléments. Tout changement qui touche un élément qui compose la TNT est censé se répercuter sur toute la chaîne induisant des changements dans les technologies de production des programmes et surtout les changements des équipements de réception en l'occurrence les téléviseurs des téléspectateurs. Outre le coût de ces équipements pour les diffuseurs de chaînes mais aussi pour les téléspectateurs, ces changements sont de nature à allonger le processus d'implémentation de la TNT.

Sur le plan juridique le changement de norme nécessite comme le prévoit la loi de l'audiovisuel de 2001, l'abrogation des arrêtés techniques qui fixent la norme de la TNT mais aussi l'annulation de l'appel d'offre de 2001 et de toutes les autorisations déjà octroyées par le CSA pour les nouveaux entrants. Un nouvel appel d'offre est censé faire suite à cette annulation.

Le changement de norme fait ainsi table rase des procédures et des opérations effectuées jusque là et relance le projet de la TNT dans une nouvelle phase de mise en place.

En quoi le retardement de la TNT impacte-t-il la structure concurrentielle de l'industrie ? La réponse à cette question traduit la portée politique de la norme mpeg4. Le lancement de la TNT a commencé en 2000 les premières prévisions tablaient sur un lancement courant 2002. Cette date a été reportée à plusieurs reprises à cause du refus de coopération des acteurs historiques et à cause d'autres incidents qui ont émaillé le processus de déploiement comme l'annulation des autorisations de Canal+ et de Lagardère pour dépassement des seuils d'autorisation qu'une chaîne peut détenir. Ainsi, ces retards répétés nuisent au succès du projet qui a besoin d'une adhésion rapide de la part des téléspectateurs (Picard 2005).

En parallèle, d'autres moyens de diffusion se mettent en place dans le PAF à même de concurrencer directement la TNT et de réduire son attrait. La télévision sur ADSL est l'une de ces alternatives sérieuses que TF1 a d'ailleurs soutenu au tout début du lancement du processus pour contrer le développement de la TNT.

Ainsi, le retard dans le lancement est susceptible de condamner le projet à l'insuccès ce qui prévient son potentiel de déstabilisation de la concurrence et ferme la porte aux nouveaux entrants.

Le socle matériel du modèle TVHD élaboré par les acteurs historiques est donc fondé sur la norme mpeg4 HD qui, en raison de ses effets politiques prévisibles, désavantage les nouveaux entrants et maintient les avantages concurrentiels des acteurs historiques du PAF.

Reste cependant la question de la légitimation du changement. A ce stade c'est le discours et les processus symboliques qui sont déterminants.

2-3-3 La dimension symbolique du mpeg4 et le discours de légitimation :

Les technologies ne s'imposent pas en raison de leurs supériorités techniques qui demeure une notion souvent appréciée à posteriori (Das et Van deVen 2000). Ainsi, les critères

d'évaluation d'une bonne technologie ou d'une technologie supérieure sont désormais construits au travers du discours (Maguire 2004).

Dans le cas du mpeg4, la stratégie symbolique mise en œuvre par les acteurs historiques s'est basée sur deux axes. Le premier consiste à déconstruire le sens de progrès social et culturel de la TNT et à construire le sens d'un progrès technologique qui légitimerait le passage à une technologie techniquement plus avancée. Le deuxième axe vise à déconstruire la valeur ajoutée de la TNT liée à la quantité dans le modèle défendu par le CSA et les nouveaux entrants et de construire le sens d'une valeur ajoutée liée à l'idéal de la qualité qu'incarne la transmission mpeg4 en haute définition.

Trois discours ont été essentiellement utilisés : un discours technologique, un discours économique et un discours sur la qualité.

2-3-3-1 : Le discours technologique:

Ce discours a permis la construction de l'argument selon lequel la TNT devrait être appréhendée essentiellement comme une technologie qui obéit à des impératifs d'efficacité et de supériorité technologique. Cet argument, nous l'expliquerons au fil de l'analyse, est censé déconstruire le sens de progrès social et culturel véhiculé par le modèle défendu par le CSA. En effet, ce dernier insiste sur le sens de démocratisation de la télévision incarné par la TNT et place les Français qui ne sont pas abonnés à des offres payantes au centre des bénéficiaires du projet de lancement de la TNT.

Avec l'association entre la TNT et la TVHD, grâce au mpeg4, la dimension technologique passe au premier plan des enjeux du projet de la nouvelle télévision. Ce sens construit le problème du retard technologique de la France en matière de télévision haute définition par rapport à des puissances industrielles comme les Etats-Unis, le Japon ou la Corée.

Le débat sur le lancement de la haute définition est une problématique récurrente dans l'histoire de la télévision française et mondiale. En effet, la TVHD a longtemps constitué un défi majeur pour les grandes puissances industrielles lié surtout à des enjeux d'excellence scientifique et industrielle mais aussi à des enjeux de standardisation (Voir Brochand 1994). La France après l'échec de la technologie MAC Paquet au début des années quatre-vingt, a quitté cette course que mènent aujourd'hui les Japonais et les Américains. La stratégie d'imposer son propre standard de la télévision haute définition a ainsi animé plus de 30 ans de luttes technologiques et politiques dans le monde. Désormais possible grâce au mpeg4 la

TVHD française a été l'Arlésienne qui contre toute attente est revenue ramenant la possibilité de voir la France de nouveau dans le peloton des grandes puissances industrielles.

Ce discours a rallié de nombreux industriels à cette cause ainsi que le ministère de l'industrie de l'époque M. Devidjean comme l'illustrent ces propos.

« Force est de constater que la France, comme l'Europe, et malgré l'attente forte des consommateurs et des industriels, est en retard. Comment rattraper ce retard ? Peut-on une fois de plus décider d'attendre ? Je vous le dis, le temps de la haute définition n'est plus à la réflexion. Il est à l'action. »

Dans le sillage du dossier du mpeg4 une association pour la promotion de la TVHD a été créée en juillet 2007 rassemblant des éditeurs de chaînes (les acteurs historiques) et des industriels appuyant l'enjeu technologique du mpeg4.

Le basculement vers la TVHD recèle par ailleurs un enjeu économique important. Le changement de norme induit le changement des équipements de réception (téléviseurs) en raison des problèmes de compatibilité de la chaîne de l'audiovisuel.

2-3-3-2 Le discours économique :

Ce discours est fondé sur l'argument des retombées économiques du changement de norme sur l'industrie de l'équipement française.

Cet argument est d'autant plus attrayant que la TNT s'adresse à un large public à savoir 86% des ménages français. Opter pour le mpeg4 laisse entrevoir une grande opportunité celle du renouvellement à terme du parc de téléviseurs sur le marché français.

Le mpeg4 a été ainsi associé à la modernité et à une avancée technologique et économique majeure le qualifiant souvent de « norme du futur » et d'un pas franchi dans « la marche technologique », son prédécesseur sera quant à lui associé à un sens totalement différent.

Les partisans du mpeg4 ont donc fait valoir les pertes éventuelles que susciterait le maintien de l'ancienne norme mpeg2 qualifiée de « norme du passé » de « norme vieillissante » « obsolète » et « en fin de vie ».

Désormais avec le discours produit autour du mpeg4 et de la diffusion HD, il convient d'appréhender la télévision comme une technologie et une activité économique à part entière. Ceci implique en effet que les considérations économiques prennent le dessus sur les préoccupations culturelles et sociales défendues par le modèle du CSA. Il ne s'agit plus de démocratiser la télévision ni d'offrir plus de chaînes à ceux qui ne sont pas abonnés à la télévision payante mais il est question de créer des opportunités économiques pour l'industrie et d'enjeux d'excellence industrielle.

2-3-3-2 : Le discours de la qualité :

Cet axe de la stratégie symbolique de légitimation du mpeg4 et de la transmission HD présente l'avancée majeure de la TNT comme liée à l'accroissement de la qualité.

Cet argument va à l'encontre de la construction symbolique originelle des défenseurs de la TNT à savoir que l'originalité de la TNT réside dans le décuplement de l'offre et que cette mesure va dans le sens des attentes des Français.

Contre le sens que donne le CSA d'un consommateur désirant une offre étoffée et gratuite, les défenseurs du mpeg4 évoquent plutôt un consommateur en quête incessante davantage de qualité. Ils arguent par exemple l'engouement suscité autour des jeux vidéo et des équipements du type home cinéma, la diffusion des écrans plats et le triomphe du DVD sur le VHS.

Selon cette logique la définition standard que permet le mpeg2 n'est pas en phase avec l'esprit de l'époque où les attentes des téléspectateurs seraient davantage tournées vers plus de qualité et non pas vers plus de quantité.

La quantité reste quant à elle associée au câble et au satellite les vecteurs traditionnels des offres élargies comme en témoigne les propos de Patrick Le Lay PDG de TF1 :

« Ils [les téléspectateurs] veulent la télévision de demain. Pas de nouvelles chaînes, il y en a déjà trop sur le câble et le satellite. Mais ils ont besoin d'images en haute définition, comme c'est déjà le cas en Corée, au Japon et aux Etats-Unis. Et ils ont besoin de recevoir des images sur les téléphones portables et ordinateurs électroniques, qui arrivent sur le marché avec des écrans de plus en plus lisibles »

En déconstruisant l'argument de la quantité et en introduisant l'argument de la qualité, les acteurs historiques délégitiment la présence de nouveaux entrants sur le vecteur.

Le mpeg4 a été donc l'occasion pour les acteurs historiques de créer une logique institutionnelle alternative à celle défendue par le CSA et les nouveaux entrants de la TNT. Cette nouvelle logique est basée sur les effets politiques de la nouvelle norme sur la structure concurrentielle de l'industrie. Ce faisant les effets déstabilisateurs de la TNT sur la

concurrence sont contenus et le statu quo est maintenu permettant à TF1 et M6 de sauvegarder leur pré carré sur le marché publicitaire.

Celle logique comme le montre le tableau 2 est fondée sur le mpeg4 comme socle matériel et les arguments de technologisation de la TNT et celui de la qualité comme socle symbolique.

Socle matériel	Socle symbolique	Intérêts et dimension politique
Mpeg4 en transmission haute définition	-La TNT doit être appréhendée comme une technologie ainsi il faut privilégier les opportunités technologiques et économiques -La valeur ajoutée de la TNT réside dans l'amélioration de la qualité	La nouvelle planification réduit le nombre d'espace de fréquences sur le spectre et retarde la TNT

Tableau 2 : La logique institutionnelle défendue par les acteurs historiques

Discussion et Conclusion :

Ce travail est parti du constat que la théorie néo institutionnelle réduit le rôle des artefacts matériels dans l'explication de la production de l'ordre social à la portion congrue (Scully et Levy 2007, Orlikowski et Barley 2001). Les récents développements des théories de l'entrepreneur institutionnel (voir le numéro spécial de Organization Studies de juillet 2007) affirment cette tendance à privilégier les processus sociaux de nature constructionniste au dépend des aspects matériels.

L'objectif annoncé de ce travail est de nuancer les positions qui condamnent les aspects matériels à la neutralité et les subordonnent totalement à l'agence des acteurs.

Pour ce faire nous avons introduit le concept de technologie politique (Winner 1999) au sein d'une théorie duale de l'entrepreneur institutionnel. La dualité entre l'univers symbolique et matériel dans le processus de l'entrepreneur constitue la contribution de ce travail à la théorie néo institutionnelle.

Ainsi, à partir d'une étude du cas de la compétition entre deux technologies dans le champ de l'audiovisuel en France nous avons mis en lumière l'aptitude des technologies à être source d'ordre social en raison de leur non négociabilité et de leur non flexibilité.

En faisant la promotion du mpeg4 HD les acteurs privés du PAF (TF1, M6 et Canal+) ont cherché à façonner d'une manière non négociable la structure concurrentielle de l'industrie grâce à deux effets prévisibles et non flexibles de la nouvelle norme. Premièrement, le mpeg4 réduit l'espace de fréquences sur le spectre limitant ainsi la possibilité de création de nouvelles chaînes hertziennes par de nouveaux acteurs. Deuxièmement, le mpeg4 HD retarde

le lancement de la TNT ce qui est de nature, selon l'interprétation des acteurs, à réduire l'attrait du projet et à semer la confusion dans l'esprit de l'audience. L'insuccès de la TNT profite aux acteurs historiques privés puisqu'il éloigne la menace de l'entrée de nouveaux acteurs à l'industrie.

Loin de basculer dans le déterminisme technologique nous avons montré que si l'agence et la dimension symbolique n'affectent pas les conséquences de la technologie sur la structure sociale, elles déterminent et conditionnent l'existence ou non du projet.

Le mpeg4 HD a été ainsi accompagné d'une stratégie discursive fondée sur trois types de discours : un discours technologique, un discours économique et un discours sur la qualité.

Il s'agit dans le sens de Maguire (2004) de discours constitutifs des artefacts (artifact constituting discourses) qui ramènent l'artefact à la réalité en fournissant à l'audience les schèmes d'interprétation et des critères d'évaluation positive.

Les entrepreneurs TF1, M6 et Canal+, ont insisté dans leurs discours sur le caractère technologique et économique du projet de la TNT. Suivant cette logique les choix en matière de TNT doivent se faire selon des critères d'efficacité et de supériorité technologique qui balisent la voie au mpeg4 HD, plus efficace techniquement et plus attrayant économiquement. Aussi, la norme mpeg4 HD a été légitimée grâce à un discours qui a fait la promotion de la qualité des images déconstruisant de la sorte l'argument de la quantité qui légitimait la norme concurrente, le mpeg2, et le modèle d'organisation défendu par le CSA et les nouveaux entrants potentiels.

La théorie duale de l'entrepreneuriat institutionnel des technologies politiques montre donc que la construction de l'ordre social est le résultat de la combinaison de processus à connotation matérielle et symbolique. En effet contrairement à la thèse qui prévaut dans les théories de la construction sociale de la technologie qui subordonne le changement technologique et le changement social aux forces sociales et à l'agence (Williams et Edge 1996) nous avons montré que les conséquences sociales du changement technologique sont déterminées par la technologie même. Cette thèse est supportée par l'idée que certaines technologies, qualifiées de politiques, sont non flexibles et qu'elles restreignent le choix des acteurs. La deuxième facette du processus d'entrepreneuriat des technologies politiques montre que l'agence et les processus symboliques sont déterminants dans la légitimation de l'existence du projet. Le discours amène un objet à la réalité ce dernier impose une structure sociale non négociable.

Par ailleurs, les processus discursifs qui accompagnent les technologies politiques résonnent avec le débat actuel sur la facette politique cachée ou le « côté sombre » de l'entrepreneuriat institutionnel (Kahn, Munir et Willmot 2007). Au travers des trois types de discours utilisés pour légitimer le mpeg4 HD les acteurs privés du PAF ont véhiculé l'idée que le changement allait dans le sens de l'intérêt général en l'associant aux valeurs de l'excellence industrielle de la France et en le présentant comme une opportunité économique. Ce faisant, les entrepreneurs mystifient leurs intérêts dans une logique d'intérêt général en cachant leurs intentions et les conséquences politiques du changement. Le discours sur le progrès et sur le changement est donc utilisé pour servir des intérêts particuliers et pour dissimuler les effets collatéraux du changement (Levy et Scully 2007). Ainsi, ce travail invite les futures recherches sur l'entrepreneuriat institutionnel à considérer le caractère dual de la construction sociale de la réalité et appelle à une analyse critique du discours qui accompagne les innovations technologiques afin de dévoiler le côté caché de l'entrepreneuriat institutionnel.

Bibliographie :

- Berger, T. et T. Luckmann (1967). *La construction sociale de la réalité*, Arman Collin, 2^{ième} édition.
- Bourreau, M. (2005). France Attempting to Enhance Competition in an Oligopolistic Market. in A. Brown et R. Picard *Digital Terrestrial Television in Europe*. LEA. London.
- Braverman, H. (1999). Technology and capitalist control. in D. Mackenzie et J. Wajcman *The Social Shaping of Technology*. Open University Press. Maidenhead. Phidalephia: 158-161.
- Bredin, J.-I. (1985). Les Nouvelles télévisions hertziennes Rapport pour le Premier Ministre, La Documentation Française.
- Brochand, C. (1994). *Histoire générale de la radio et de la télévision en France: Tome II 1944-1974*, La documentation française.
- Brochand, C. (2006). *Histoire générale de la radio et de la télévision en France: Tome III 1974-2000*, La documentation française.
- Burrell, G. et G. Morgan (1979). *Sociological Paradigms and Organizational Analysis*, Ashgate.
- Callon, M. (1986). "Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc." *L'Année Sociologique* 36: 169-208.
- Charreire, S. et I. Huault (2002). Cohérence épistémologique: Les recherches constructivistes françaises en manégement "revisitées". in N. M. e. al. *Questions de méthodes en sciences de gestion*. ems Management & Société.
- Clemens, E. S. et J. M. Cook (1999). "Politics And Institutionalism: Explaining Durability and Change." *Annual Review of Sociology* 25(1): 441.
- CSA (2004). Quelle norme pour quel modèle?, CSA: 5.
- Das, S. S. et A. H. Van De Ven (2000). "Competing with New Product Technologies: A Process Model of Strategy." *Management Science* 46(10): 1300.
- DiMaggio, P. (1988). Interest and agency in institutional theory. in L. G. Zucker *Institutional*

- patterns and organizations: Culture and environment*. Ballinger Publishing Co/Harper & Row Publishers, Inc: 3-21.
- DiMaggio, P. J. et W. W. Powell (1983). "The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields." *American Sociological Review* **48**(2): 147-160.
 - Douglas, M. (1986). *How Institutions Think*. NY, Syracuse University Press.
 - Eisenhardt, K. M. (1989). "Building Theories from Case Study Research." *Academy of Management Review* **14**(4): 532-550.
 - Fairclough, N. (1992). *Discourse and social change*, Polity Press.
 - Fligstein, N. (1998). "Fields, Power and Social Skill: a Critical Analysis of the New Institutionalism." http://sociology.berkeley.edu/faculty/FLIGSTEIN/fligstein_pdf/fieldspower.pdf.
 - Friedland, R. et R. R. Alford (1991). Bringing Society Back In: Symbols, Practices, and Institutional Contradictions. in W. W. Powell et P. J. DiMaggio *The new institutionalism in organizational analysis*. Chicago and London: 232-63.
 - Galperin, H. (2003). *New Television Old Politics, the Transition to Digital Television in The United States and Britain*, Cambridge University Press.
 - Garud, R. et M. A. Rappa (1994). "A Socio-cognitive Model of Technology Evolution: The Case of Cochlear Implants." *Organization Science* **5**(3): 344-362.
 - Grimme, K. (2002). *Digital Television Standardisation and Strategies*, Artech House Boston.
 - Hardy, C. et N. Phillips (1999). "No Joking Matter: Discursive Struggle in the Canadian Refugee System." *Organization Studies (Walter de Gruyter GmbH & Co. KG.)* **20**(1): 1-24.
 - Hargadon, A. B. et Y. Douglas (2001). "When Innovations Meet Institutions: Edison and the Design of the Electric Light." *Administrative Science Quarterly* **46**(3): 476.
 - Khan, F. R., K. A. Munir et H. Wilimott (2007). "A Dark Side of Institutional Entrepreneurship: Soccer Balls, Child Labour and Postcolonial Impoverishment." *Organization Studies (01708406)* **28**(7): 1055-1077.
 - Kline, R. et T. Pinch (1999). The Social Construction of Technology. in D. MacKenzie et J. Wajcman *The Social Shaping Technology*. Open University Press: 113-116.
 - Latour, B. (1987). *La science en action, La découverte/Poche*.
 - Lawrence, T. B. et N. Phillips (2004). "From Moby Dick to Free Willy: Macro-Cultural Discourse and Institutional Entrepreneurship in Emerging Institutional Fields." *Organization* **11**(5): 689-711.
 - Lawrence, T. B. et R. Suddaby (2006). Institutions and Institutional Work. in S. Clegg, C. Hardy, W. Nord et T. B. Lawrence *Handbook of Organization Studies*. Sage. London.
 - Leblebic, H., G. R. Salancik, A. Copay et T. King (1991). "Institutional Change and the Transformation of Interorganizational Fields: An Organizational History of the U.S. Radio Broadcasting Industry." *Administrative Science Quarterly* **36**(3): 333-363.
 - Levy, D. et M. Scully (2007). "The Institutional Entrepreneur as Modern Prince: The Strategic Face of Power in Contested Fields." *Organization Studies* **28**(7): 971-991.
 - MacKenzie, D. et J. Wajcman (1999). Introductory Essay: The Social Shaping of Technology. in D. MacKenzie et J. Wajcman *The Shaping of Technology*. Open University Press: 3-27.
 - Maguire, S. (2004). "The Co-Evolution of Technology and Discourse: A Study of Substitution Processes for the Insecticide DDT." *Organization Studies* **25**(1): 113-134.
 - Maguire, S. (2007). Institutional Entrepreneurship. in S. Clegg et J. R. Bailey *International Encyclopedia of Organization Studies*. Sage UK. London: XXX-XXX.
 - Maguire, S., C. Hardy et T. B. Lawrence (2004). "Institutional Entrepreneurship in Emerging Fields : HIV/AIDS Treatment Advocacy in Canada." *Academy of Management Journal* **47**(5): 657-679.

- Meyer, J. W. (1992). Institutionalization and the Rationality of Formal Organizational Structure. in J. W. Meyer et W. R. Scott *Organizational Environments: Ritual and Rationality*. Sage. Beverly Hills.
- Meyer, J. W. et B. Rowan (1977). "Institutionalized organizations: Formal structure as myth and ceremony." *American Journal of Sociology* **83**(2): 340-363.
- Munir, K. A. (2005). "The Social Construction of Events: A Study of Institutional Change in the Photographic Field." *Organization Studies* **26**(1): 93-112.
- Munir, K. A. et N. Philips (2005). "The Birth of the 'Kodak Moment': Institutional Entrepreneurship and the Adoption of New Technologies." *Organization Studies* **26**(11): 1665-1687.
- Oliver, C. (1991). "Strategic Responses to Institutional Processes." *Academy of Management Review* **16**(1): 145-179.
- Orlikowski, W. J. (1992). "The Duality of Technology : Rethinking The Concept of Technology in Organizations." *Organization Science* **3**(3): 398-427.
- Orlikowski, W. J. et S. R. Barley (2001). "Technology and Institutions: What can Research on Information Technology and Research on Organizations Learn from Each Others?" *MIS Quarterly* **25**(2): 145-165.
- Philips, N. et C. Hardy (2002). *Discourse Analysis: Investigating Process of Social Construction*. London, Sage Publication.
- Phillips, N., T. B. Lawrence et C. Hardy (2004). "Discourse and Institutions." *Academy of Management Review* **29**(4): 635-652.
- Picard, R. (2005). A Consumer Perspectives on Digital Terrestrial and Interactives Television. in A. Brown et R. Picard *Digital Television in Europe*. LEA. London: 101-133.
- Rao, H., P. Monin et R. Durand (2003). "Institutional Change in Toque Ville: Nouvelle Cuisine as an Identity Movement in French Gastronomy." *American Journal of Sociology* **108**(4): 795-843.
- Scott, W. R. (1987). "The Adolescence of Institutional Theory." *Administrative Science Quarterly* **32**(4): 493.
- Scott, W. R. (1995). *Institutions and Organizations*, Thousand Oaks, Sage.
- Seo, M.-G. et W. E. D. Creed (2002). "Institutional Contradictions: Praxis and Institutional Change: A Dialectical Perspective." *Academy of Management Review* **27**(2): 222-247.
- Sewell Jr., W. H. (1992). "A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation." *American Journal of Sociology* **98**(1): 1.
- Suddaby, R. et R. Greenwood (2005). "Rhetorical Strategies of Legitimacy." *Administrative Science Quarterly* **50**(1): 35-67.
- Tushman, M. L. et P. C. Anderson (1986). "Technological Discontinuities and Organizational Environments." *Administrative Science Quarterly* **31**(3): 439-465.
- Weick, K. E. (1990). Technology as Equivoque: Sensemaking in New Technologies. in p. Goldman et L. Sproull *Technology and Organizations*. Jossey-Bass Publishers.
- Weick, K. E. (1995). *Sensemaking in Organization*, Sage Publications.
- Williams, R. et D. Edge (1996). "The social shaping of technology." *Research Policy* **25**(6): 865.
- Winner, L. (1999). Do Artifacts Have Politics? in D. MacKenzie et J. Wajcman *The Social Shaping of Technology*. Open University Press: 28-41.
- Zilber, T. B. (2006). "The Work of the Symbolic in Institutional Processes: Translations of Rational Myths in Israeli High Tech." *Academy of Management Journal* **49**(2): 281-303.
- Zilber, T. B. (2007). "Stories and the Discursive Dynamics of Institutional Entrepreneurship: The Case of Israeli High-tech after the Bubble." *Organization Studies* **28**(7): 1035-1054.